

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 18 janvier 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 577-2021 décrétant un emprunt de 439 450 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 31 janvier 2022;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 2 février 2022.

Gemma Vibert,
Greffière